

Belgium FAQs - Time Management - Quotas

FAQ Belgique - Gestion du Temps - Contingent

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, merci de contacter le support RH:

DIGITAL WORKPLACE

- **Que se passe-t-il si je ne prends pas tous mes congés légaux avant le 31 décembre ?**

Les congés sont perdus, ne peuvent pas être reportés sur l'année suivante. Par contre, dans la mesure où ils n'ont pas pu être pris pour des raisons indépendantes de la volonté du travailleur (congés maternité, crédit temps, maladie longue durée...) ils seront payés en décembre.

Date last updated: 25 Sept 2025